

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MRC des Laurentides : première MRC de la région des Laurentides à signer une entente avec la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel

Mont-Blanc, le 14 novembre 2024 – La MRC des Laurentides, dans un souci de proactivité en matière environnementale, prend les devants et signe la première entente de la région avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel qui se trouvent sur le territoire de la MRC et selon les normes environnementales en vigueur.

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs ([REP](#)) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Les produits visés par le programme sont entre autres les :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et îlots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

Consultez la liste complète des produits visés sur le site [Web de la SORAC](#). Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes.

Ces appareils, qui se retrouvent sur le territoire de la MRC des Laurentides, pourront être déposés dans l'un des huit écocentres du territoire (à l'exception de Lantier). Ils seront ensuite **pris en charge gratuitement par la SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

Les appareils acceptés directement aux écocentres du territoire de la MRC des Laurentides :

Tous les appareils ayant une taille équivalente à celle d'un appareil de réfrigération de type résidentiel (volume d'approximativement 25 pieds cubes) peuvent être déposés directement dans les écocentres désignés.

Certains appareils pourront être collectés et pris en charge par la SORAC :

Pour les appareils de plus grande taille, la SORAC offre un service sur appel permettant une collecte **GRATUITE** directement chez le commerçant ou l'institution. Pour obtenir une collecte de ces appareils, il s'agit de remplir le [formulaire](#) disponible sur le site Web de la SORAC.

Le recyclage des appareils :

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97 % des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou en voiture berline. La SORAC vous invite à visiter son [site Web](#) et visionner la [capsule vidéo](#) suivante pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

« Nous travaillons activement avec nos partenaires et les municipalités afin de faire face aux défis de collecte de ces appareils pour lesquels il n'y a pas encore d'endroits au Québec, tels que les écocentres, où il est prévu de les recueillir officiellement.

Ainsi, cette entente avec la MRC des Laurentides également signée de façon simultanée avec le Complexe environnemental de la Rouge, est la première à permettre la récupération de ces appareils dans la région des Laurentides. Elle revêt une grande importance pour la SORAC puisqu'elle permettra grandement de faciliter le processus de collecte sur le territoire. Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la MRC des Laurentides. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. »
- Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.

« La MRC des Laurentides est plus que fière de faire preuve de proactivité en matière de récupération. Nous devons saisir toutes les opportunités afin de contribuer à la récupération et à la valorisation d'appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel, ce qui s'avère une grande problématique. C'est un bel ajout au service aux entreprises tout en optimisant l'organisation de la gestion des matières résiduelles. J'invite l'ensemble des entreprises de notre territoire ayant des produits visés par le règlement à y participer lorsque viendra le moment de s'en départir. C'est gratuit! » affirme le président du Comité du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides, M. Steve Perreault et maire de la municipalité de Lac-Supérieur.

Liste des écocentres désignés :

Écocentre Amherst : 1312, route 323 sud

Écocentre Mont-Tremblant : 60, Chemin Brébeuf

Écocentre Sainte-Agathe-des-Monts : 1710, Principale Est

Écocentre Sainte-Lucie-des-Laurentides : 2143, Chemin Martin

Écocentre Val-des-Lacs : 20, Rue Charron

Écocentre Lac-Supérieur : 1101, Chemin du Lac-Supérieur

Écocentre Huberdeau : 110 Chemin de la Rouge

Écocentre La Minerve : 75, chemin La Minerve

- 30 -

Sources :

MRC des Laurentides

Catherine Signoret

Agente aux communications

(819) 425-5555, poste 1048

csignoret@mrclaurentides.qc.ca

SORAC

Nathalie Desjardins

Directrice générale SORAC

1-888- 728-9169 # 301

nathalie@sorac.ca